

NOVAMONT : SIGNATURE D'UN ACCORD AVEC LES REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS SYNDICALES POUR LA CIG (« Cassa Integrazione Guadagni ») SUR LE SITE DE TERNI

Novara - Terni, le 30 juin 2022 – Un accord a été trouvé sur la demande de recours à l'amortisseur social de la CIGO (Cassa Integrazione Guadagni Ordinaria – Caisse de compensation salariale ou Chômage technique partiel), proposée par Novamont pour son site de production de Terni. Le 17 juin dernier, au siège de Confindustria Umbria à Terni, les RSU (Représentations syndicales unitaires) de l'établissement, FEMCA CISL Umbria, FILCTEM CGIL Terni et UILTEC UIL UMBRIA ont pris acte des motifs à la base de la demande de Novamont, en reconnaissant l'existence des conditions requises pour la mise en œuvre de la CIGO.

En Italie, cette Caisse de compensation salariale (ou chômage technique partiel) est un dispositif de garantie des salaires, activé en cas de suspension ou de réduction des activités opérationnelles en raison d'événements temporaires qui ne peuvent être imputés à l'entreprise.

Cette mesure ne doit être en aucun cas confondue avec des licenciements temporaires ou permanents.

La réduction des activités de production prendra effet le 25 juillet 2022 – au lieu du 1^{er} juillet, comme communiqué dans un premier temps par Novamont – et aura une durée initiale de quatre semaines, aux termes desquelles Novamont espère reprendre la production avec l'ensemble de ses effectifs.

Le personnel à suspendre sera identifié par Novamont sur la base des compétences professionnelles et des activités à réaliser, selon un mécanisme de roulement. Avant que la suspension du travail n'ait lieu, les salariés concernés devront d'abord épuiser tous les congés accumulés jusqu'au 31 décembre 2021. Par ailleurs, Novamont s'engage à avancer l'indemnité d'intégration salariale aux travailleurs impactés par le chômage technique partiel.

La décision de Novamont de réduire temporairement ses activités de production sur le site de Terni est liée à plusieurs facteurs négatifs et de déséquilibres qui aggravent fortement une situation déjà difficile à cause de l'augmentation des prix des matières premières et de l'énergie. En détail :

- les coûts exorbitants du site Polymer de Terni ;

- la concurrence déloyale de la part de produits d'origine fossile en provenance d'Asie, au fort impact environnemental et importés à perte, comme l'a clairement souligné ICIS News (Independent Commodity Intelligence Services) le 17 juin dernier ;
- l'illégalité généralisée qui, comme le montre le dernier rapport Plastic Consult pour l'association professionnelle Assobioplastiche, conduit à la présence sur le marché des sacs en plastique d'environ 18 000 tonnes de sacs en plastique dont la fabrication et la commercialisation sont totalement interdites.

Enfin, Novamont souligne que la réduction des activités d'exploitation sur le site de Terni n'aura aucun impact sur les livraisons des produits aux clients, lesquelles se dérouleront dans le respect des termes contractuels.

Novamont est une Benefit Company, certifiée B Corporation, leader mondial dans la production de bioplastiques et le développement de produits biochimiques et de bioproduits par l'intégration de la chimie, de l'environnement et de l'agriculture. Avec un effectif de 650 salariés, le Groupe réalise un chiffre d'affaires d'environ 414 millions d'euros et investit constamment dans la recherche et l'innovation (50 millions d'euros en 2021 avec 20% de ses effectifs dédiés) ; il détient environ 1 400 brevets et demandes de brevets. Son siège est basé à Novara, avec des sites de production à Terni, Bottrighe (RO) et Patrica (FR) et des laboratoires de recherche à Novara, Terni et Piana di Monte Verna (CE). Le Groupe a créé une entreprise commune avec Versalis (Eni) à Porto Torres (SS) et une société avec Coldiretti pour le développement et la distribution de solutions agricoles. Il est présent à l'étranger avec des bureaux en Allemagne, en France, en Espagne et aux États-Unis. Il opère par l'intermédiaire de ses distributeurs dans plus de 40 pays sur tous les continents. En 2021, il a acquis BioBag International, un groupe mondial leader dans le développement, la production et la commercialisation d'applications biodégradables et compostables certifiées, dont le siège social se trouve à Askim (Norvège), l'usine de production à Dagö (Estonie) et avec une présence dans 9 autres pays.

www.novamont.com

Pour plus d'informations :

NOVAMONT - Francesca De Sanctis - +39 340 1166426 francesca.desanctis@novamont.com